

Villenave d'Ornon le 04/10/2024

Commission Fédérale
Basket-Ball Handisport

BRULAGES 2024/2025



Objet : **Autorisation exceptionnelle de participation de Mesdames :**
NOLET Lucie, MILEA ITA Valérie et ERNEST-AUGUSTIN Maria (Entente Chalon/JDA Dijon BF)
ETAIVARD – GLEMP Agnès (Lannion)



Suite à la sollicitation de l'Entente Chalon/JDA DBF et de Lannion, le Bureau Exécutif de la Commission Fédérale Basket Fauteuil a étudié la situation des joueuses susnommées.



Compte tenu que :



Mmes Nolet et Miléa Ita sont des joueuses aux profils identifiés Equipe de France autorisation leur est donnée pour évoluer en équipes 2 et 3 de l'Entente Chalon/JDA Dijon Basket Fauteuil, malgré leur statut de « joueuses brûlées »,



Eu égard à la volonté de la CFBF d'accompagner le développement et la performance de la filière féminine :

Mme Ernest-Augustin est autorisée à évoluer en équipes 2 et 3 de l'Entente Chalon/JDA Dijon Basket Fauteuil,

Mme Etavard-Glemp est autorisée à évoluer en équipe 2 de Lannion, malgré leur statut de « joueuses brûlées »,

